



Grève du personnel du dépôt Total Energies



Tel le phénix, la Ligue des droits de l'Homme renait de ses mahoraises cendres...

# LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2695 - Édition du 25 Juillet 2023



## Parentalité et Outre-mer, équation manifestement complexe !

COMMANDEZ EN LIGNE



LIVRAISON À DOMICILE



OU RETRAIT EN MAGASIN

ET PROFITEZ JUSQU'À

**-20%**

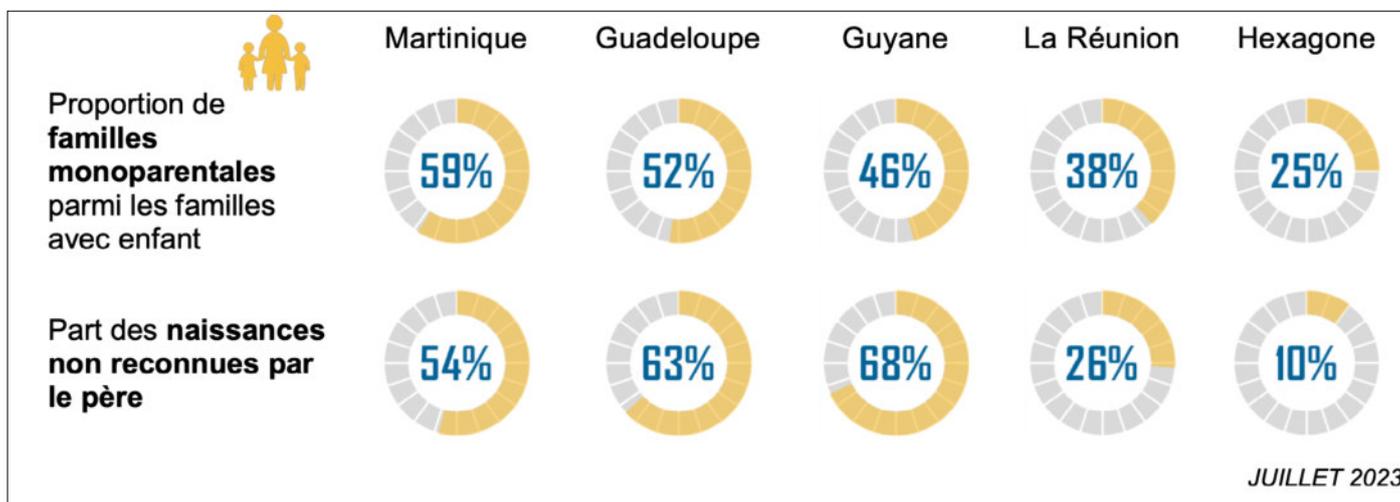


**MAYCENTRALE.COM**

Votre nouveau site internet de pièces détachées

**VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING**

# ÉCONOMIE : Société : Le sénat veut agir pour soutenir la parentalité des familles dans les outre-mer



Deux délégations du Sénat, celle aux Outre-mer et celle aux Droits des femmes, ont remis un rapport concernant la parentalité dans les Outre-mer. Selon les quatre élus du Palais du Luxembourg, il est urgent de soutenir la parentalité dans les territoires ultramarins qui sont confrontés à des défis économiques et sociaux majeurs. A Mayotte, sans doute le département le plus jeune de France, le rapport indique que les actions de soutien à la parentalité sont « insuffisantes voire défailtantes ».

Après plus de cinq mois de travaux, près de 120 personnes auditionnées et des déplacements en Guadeloupe, à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy, les rapporteurs ont formulé plusieurs recommandations afin que le soutien à la parentalité outre-mer ne soit pas « le parent pauvre des politiques familiales ».

Les travaux menés ont ainsi un double objectif : d'une part mettre en lumière les spécificités des structures familiales et parentales dans les outre-mer, dans toute leur diversité ; et d'autre part identifier les actions de soutien à la parentalité pertinentes et efficaces pour ces territoires et formuler des recommandations en matière de politiques familiales et sociales.

## Un constat pas très reluisant

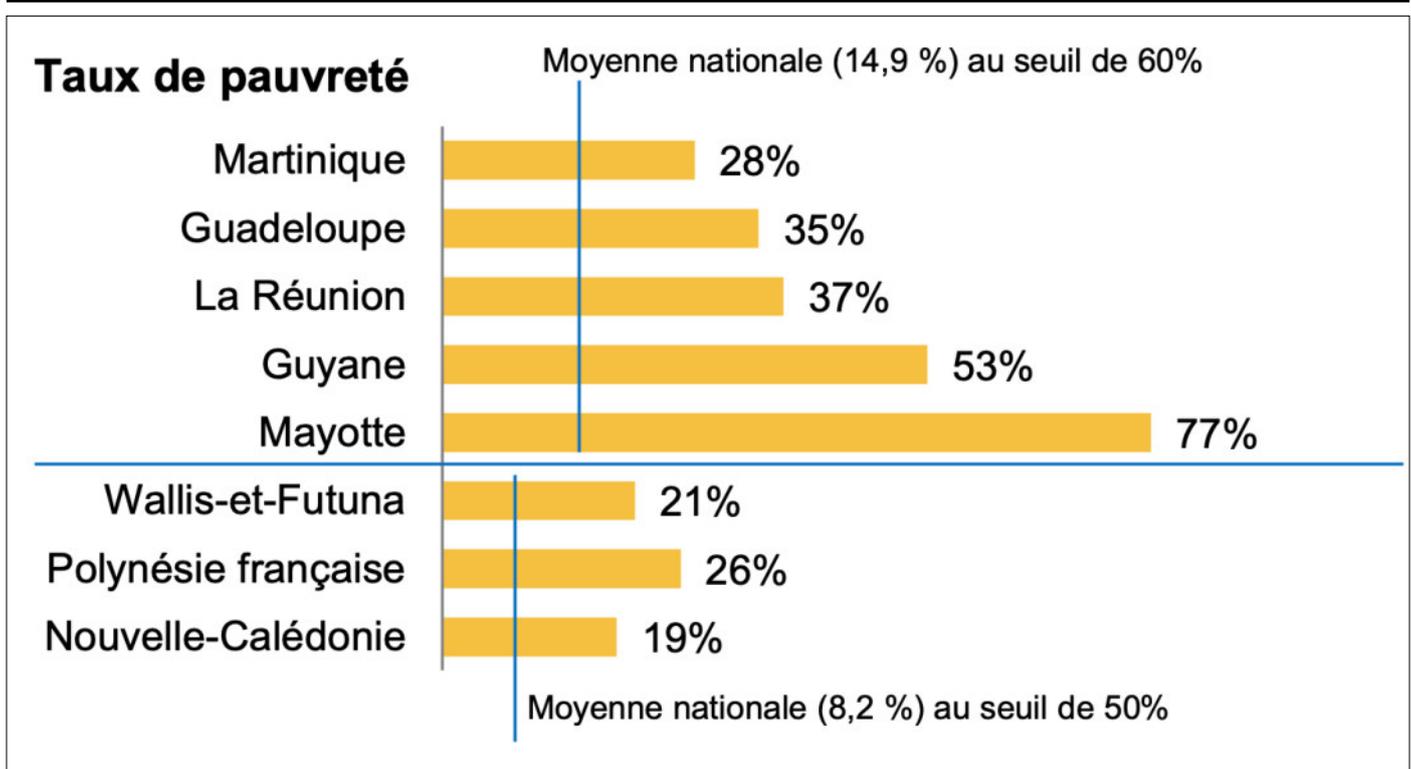
Les outre-mer connaissent des formes de parentalité propres à leur territoire (familles élargies, rôle central de la mère, non reconnaissance des enfants par les pères...). De plus, le niveau de vie des habitants des outre-mer est globalement inférieur à celui de la population hexagonale avec un taux de chômage plus élevé et des inégalités de niveaux de vie plus prononcées. À cela s'ajoutent des prix majoritairement plus chers que dans l'Hexagone et un octroi de mer, s'appliquant notamment sur les produits de première nécessité des enfants en bas âge, qui pèsent encore davantage sur le budget des familles. Aussi dans ces territoires les difficultés rendent nécessaire le déploiement et l'adaptation des politiques familiales, notamment à Mayotte où la population croît avec une forte natalité et une immigration importante.

Selon le rapport des sénateurs, **la population s'est accrue en moyenne de 3,8 % par an à Mayotte entre 2012 et 2017**. Plus de 10.000 enfants naissent chaque année dans l'île au lagon. La fécondité est près de deux fois plus élevée pour les femmes nées à l'étranger (6 enfants par femme en 2017) que pour celles nées à Mayotte (3,5). La moitié des

familles de Mayotte compte au moins trois enfants mineurs et la moitié de la population a moins de 18 ans, les deux tiers moins de 26 ans, toujours selon le rapport.

Le 101<sup>e</sup> département français est aussi le plus pauvre avec 77 % de la population qui vit sous le seuil de pauvreté national. On constate des difficultés au niveau économique et social, au niveau des infrastructures et des services publics (hôpitaux, écoles, transports, électricité, eau et assainissement, établissements de loisirs...). En outre, la moitié des habitants est de nationalité étrangère et vit dans des conditions particulièrement précaires. Seuls 29 % des habitants sont couverts par la CAF de Mayotte, selon le rapport. Quant aux conditions de logement, elles sont problématiques. Près d'un tiers (29 %) des logements ne disposent d'aucun point d'eau, 54 % uniquement de l'eau froide et 55 % n'ont pas de WC intérieurs. Les banga, construits pour l'essentiel en tôle, représentent 39 % des logements.

Par ailleurs certaines études montrent qu'environ 6.600 mineurs sont en risque majeur de désocialisation, faute de prise en charge. Ainsi, comme le soulignait, Michel Villac, président du HCFEA (Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge), «



A Mayotte, dont le niveau de vie est le sixième de celui de l'Hexagone, seul un tiers de la population est couverte (par la sécurité sociale). Cela veut dire que le code de la sécurité sociale, restrictif, ne protège qu'une part minoritaire de la population, malgré des besoins très importants ».

Concernant le versement des prestations familiales, Mayotte est un cas particulier. Ainsi, d'après les éléments fournis aux délégations par la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf), à Mayotte, plusieurs prestations CAF versées dans l'Hexagone ne sont, à ce jour, pas ouvertes pour le territoire mahorais. Il s'agit notamment de la prime à la naissance et à l'adoption ; de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) ; du complément de libre choix du mode de garde (CMG) pour l'emploi direct (projet d'ouverture fin 2023/début 2024) ; de l'allocation de soutien familial ; de l'aide personnalisée au logement (hors APL logement foyer). De même, certaines prestations ou minima sociaux versés à Mayotte ont des montants inférieurs et/ou des conditions d'ouverture de droits plus restrictives que dans les autres DROM. C'est le cas de l'allocation familiale ; du complément familial ; du revenu

de solidarité active (RSA) et de la prime d'activité ; de l'allocation aux adultes handicapés.

Certains habitants vivant à Mayotte depuis de nombreuses années n'ont jamais régularisé leur situation administrative et ne peuvent donc bénéficier des prestations qui exigent la preuve de quinze années de présence continue sur le territoire. De plus, comme a indiqué Enrafati Djihadi, directrice de l'Udaf de Mayotte, devant les rapporteurs, « Certaines familles mahoraises ne peuvent bénéficier du RSA car elles sont mariées selon le droit local et non le droit commun ». Ce qui explique que, malgré un fort taux de pauvreté, seul un tiers de la population mahoraise bénéficie des prestations familiales ou sociales.

Pour le président du HCFEA, il convient de « se pencher en priorité sur l'allocation de base de la Paje (Prestation d'accueil du jeune enfant), les allocations familiales pour trois enfants et plus et le complément familial. Cela n'aurait sans doute pas de sens d'aligner le RSA à Mayotte sur son niveau en métropole. En revanche, il faut avoir pour objectif une parité sociale globale. En outre, le logement représente évidemment

un enjeu fondamental. Les difficultés sont massives à Mayotte et en Guyane, moindres dans les autres départements, si l'on excepte certains quartiers. Quoi qu'il en soit, il faut intensifier l'effort de résorption de l'habitat insalubre et déployer l'aide personnalisée au logement (APL) avec plus de vigueur », assure-t-il.

S'agissant du RSA (Revenu de solidarité active) versé à Mayotte, Nassimah Dindar, sénatrice de La Réunion, estime nécessaire qu'il soit « aligné sur le niveau des autres territoires, pour une raison très simple : les Mahorais viennent à La Réunion pour percevoir un RSA largement supérieur, quitte à faire des allers-retours. Ce serait aussi un moyen de traiter le cas des mineurs non accompagnés et de réduire les carences éducatives ».

De plus, comme l'a expliqué devant les délégations Philippe Fery, directeur général de la CSSM (Caisse de sécurité sociale de Mayotte), « Les orientations de la branche famille de la CSSM sont définies par des conventions d'objectifs et de gestion (COG). Les moyens sont donnés à travers l'action sociale et familiale. Toutefois, l'action de la CAF de Mayotte est limitée aux familles

## Des grossesses précoces et/ou non désirées → un enjeu d'éducation et de prévention



## Un taux élevé d'IVG

qui s'explique souvent non par un échec de la contraception mais par un refus de la pilule.

## 10 % de maternités précoces (&lt;20 ans) en Guyane et à Mayotte

La maternité apparaît comme un moyen d'acquiescer un « statut ».

en situation régulière. La CSSM est donc relativement inopérante face aux enfants isolés, a fortiori lorsque ceux-ci quittent le système scolaire ». Certaines familles n'ont pas connaissance des droits auxquels elles peuvent prétendre. Ainsi à Mayotte, le directeur des prestations de la CSSM, Rémy Posteau, a précisé aux délégations que « le taux de couverture des crèches avoisine les 4 % sur ce territoire ».

Par ailleurs, la question du taux de scolarisation des enfants en âge d'aller à l'école est particulièrement problématique à Mayotte où la proportion d'enfants de 3 ans scolarisés est de 64 %, d'après les chiffres fournis par le HCFEA, contre 98 % dans l'Hexagone. À Mayotte, Unicef France a relevé que le nombre estimé d'enfants n'ayant pas accès à l'éducation était de 9.500. Parmi les freins à la scolarisation des enfants à Mayotte, l'association a notamment identifié « une absence de repérage et d'identification des enfants non scolarisés. Dans certains quartiers informels, il est notamment très difficile de savoir si l'ensemble des jeunes sont scolarisés ou non, ce qui complique la collecte de données de qualité. S'y ajoutent des difficultés d'inscription à l'école, parfois liées à des pratiques illégales de la part de certaines municipalités. Enfin, les conditions de logement, de transport, voire de restauration peuvent rendre difficile l'accès et le maintien à l'école ».

Les collèges et lycées de Mayotte sont les établissements avec les plus forts taux d'occupation d'Europe. Comme l'a indiqué aux quatre sénateurs, Tony Mohamed, président de l'association Espoir et réussite à Mayotte, « A Mamoudzou, 5.000

enfants attendent encore d'être scolarisés ». « Nous luttons contre les classes surchargées, les rotations d'effectifs, le rythme scolaire, le manque de personnel, l'absence de réfectoire et l'inadaptation des collations aux besoins nutritionnels. Malgré des avancées, les défis restent entiers », a également rappelé, Rafa Youssouf Ali, présidente de l'Union départementale de la confédération syndicale des familles (UDCSF) de Mayotte

## Les principales recommandations du rapport

Aussi, les recommandations s'articulent autour de quatre axes majeurs : **mieux sensibiliser aux enjeux et aux responsabilités de la parentalité** en reconsidérant la place du père dans les politiques familiales et en développant les mesures judiciaires d'aide éducative ; **aider et accompagner les familles précaires et vulnérables** en déclinant l'information relative aux politiques familiales et parentales sur des supports de communication mais aussi en promouvant les projets combinant soutien à la parentalité et lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme ; **renforcer les services de proximité pour tous** en faisant du futur service public de la petite enfance (SPPE) une opportunité pour rattraper le retard des outre-mer et également en densifiant le réseau des lieux

d'accueil enfants-parents, des écoles des parents et la médiation familiale, avec un plan d'urgence pour Mayotte ; **soutenir les acteurs associatifs et mieux coordonner les actions** en musclant le réseau des associations locales grâce à plus de financements pluriannuels par exemple.

Ainsi pour répondre au mieux aux besoins des familles et accompagner les parents dans leur rôle, le rapport préconise de « **Généraliser les Observatoires de la parentalité, en s'inspirant de l'expérience réunionnaise, pour récolter, exploiter et diffuser données et connaissances** ». Afin d'impliquer davantage la figure paternelle dans l'éducation des enfants, le rapport recommande de « **Reconsidérer la place du père dans les politiques familiales en luttant contre les idées reçues relatives aux effets sur le bénéfice des prestations familiales d'une reconnaissance légale par le père et en associant davantage les pères aux dispositifs de soutien à la parentalité** ».

En matière d'éducation, le rapport suggère de « **Dispenser dans tous les collèges et lycées des outre-mer les séances obligatoires d'éducation à la vie affective et sexuelle, de développer la prévention des grossesses précoces et de conforter les dispositifs permettant aux jeunes mères de concilier leur vie**

Retrouvez en direct les annonces des coupures d'eau.

Mayotte  
INF



scannez moi

familiale et le Service militaire adapté (SMA) ».

Pour favoriser la pratique de la langue française et diminuer l'illettrisme, il convient de « Décliner l'information sur les politiques familiales et parentales sur des supports adaptés à la diversité des populations concernées mais aussi de développer les projets combinant lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme et soutien à la parentalité ».

Pour apporter des prestations et services à la hauteur des besoins, il faudrait « Réaliser une étude comparative des incidences budgétaires et socio-économiques pour les familles des différents systèmes de prestations sociales entre l'Hexagone et les territoires ultramarins ». Afin d'améliorer l'accès aux droits et l'« aller-vers », les sénateurs souhaiteraient « Consolider la présence des CAF au plus près des familles et développer des guichets uniques ».

Concernant la scolarisation et un meilleur accueil des enfants, le rapport indique qu'il faut « Faire du futur service public de la petite enfance une opportunité pour rattraper le retard des outre-mer en matière de mode de garde et également de renforcer l'accueil collectif des enfants en dehors du temps scolaire ». Afin de soutenir

davantage la parentalité, le rapport recommande que « Lorsque le domicile est éloigné du centre médical adapté, de proposer des solutions d'hébergement temporaire pour les femmes enceintes ou bénéficiant d'une assistance médicale à la procréation et les parents de grands prématurés ». Mais aussi de densifier les lieux d'accueil enfants-parents et les écoles des parents, en particulier en Guyane, à Mayotte et à Saint-Martin où des plans urgents de rattrapage sont nécessaires. Il est également primordial de développer les mesures judiciaires d'aide éducative et d'aide à la gestion du budget familial.

Enfin pour renforcer le travail des acteurs locaux de proximité, les rapporteurs préconisent, dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion État-Cnaf 2023-2027, d'inscrire un volet « soutien à la parentalité outre-mer », qui autoriserait notamment les CAF à financer des projets à 100 % et augmenterait les crédits disponibles pour développer les services aux familles. Et pour les associations : « accroître la part de financements pluriannuels et les inciter à s'appuyer sur les fédérations nationales pour monter en compétences (formation, ingénierie administrative...) et simplifier et renforcer la gouvernance de la politique de soutien à la parentalité »

### Taux d'illettrisme



dans les DROM par rapport à l'Hexagone



à Mayotte

### Le Journal de Mayotte <https://lejournaldemayotte.yt>

Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0126 Y 92314  
I.S.S.N. : 2416-9714

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond  
Directeur de publication: Bruno Mattéi

Contact commercial :  
+33.7.85.05.96.59  
pub@lejournaldemayotte.com



### Proportion d'enfants de trois ans non-scolarisés

Guyane



Mayotte



### Enfants en âge d'aller à l'école primaire n'ayant pas accès à l'école



# ÉCONOMIE : Grève du personnel du dépôt Total Energies

C'est depuis ce lundi 24 juillet, 6 heures du matin, que les employés Total Energies du dépôt de carburant SMSPP bloquent l'accès de Longani. Un préavis de grève illimité faisant suite aux dénonciations successives de mise à pied et de licenciement jugés abusifs de la part de leur direction.

Les grilles du dépôt nord de carburant sont restées fermées ce lundi en raison d'un blocus d'une cinquantaine de grévistes qui se relaient. Aucune négociation ou potentielle discussion amorcée avec la direction de Total Energies selon les témoignages.

Contrairement à la fois précédente, c'est un mouvement social qui se veut plus fort sachant la solidarité



*Malgré le calendrier vacances, les files de voitures se voulaient denses aux abords des différentes stations du département dès ce matin*



*Sur place, les forces de la Gendarmerie mobile se sont rendues dans l'après midi de lundi faisant pacifiste face aux salariés grévistes*

des chauffeurs des camions citernes, ainsi que celle des opérateurs qui se joignent à cette contestation sociale, comme nous l'indique Yssoufi Assivatu, représentant syndical FO. Une contestation au sortir de ce week-end de non activé qui engendre déjà des répercussions sur les stocks des différentes stations de l'île.

Dès ce lundi matin, la station de Passamainty ne proposait déjà plus de gasoil et s'est vue totalement fermée en son début d'après-midi. Un gasoil qui semble se faire rare sur l'ensemble du département comme il est cas à la station de Kawéni qui a distribué ses dernières gouttes en la matinale amorce de semaine et qui continue, non sans mal, à proposer de l'essence.

Aucune information officielle n'a pour le moment été communiquée. Prenons notre mal en patience et tachons de ne pas inutilement surcharger les files d'attente si le réservoir se veut encore à niveau correct.

Affaire à suivre...

# **SOCIÉTÉ** : Tel le phénix, la Ligue des droits de l'Homme renaît de ses mahoraises cendres...



*Des futures destructions d'habitats insalubres qui bénéficieront de l'oeil attentif de la LDH*

Dans une décision rendue officiellement la semaine passée, le Conseil d'État a statué en considérant que la Ligue des droits de l'Homme avait légitimité à agir dans le cadre de juridictions administratives contre les arrêtés préfectoraux, visant la destruction d'habitats illégaux et insalubres à Mayotte.

Jusqu'à lors récusée par le tribunal administratif de Mayotte, la Ligue des droits de l'Homme peut désormais faire entendre sa voix au regard des procédures de décasage(s) ordonnées par arrêté préfectoral. En effet, du fait de l'adaptation d'une législation locale des textes (dans le cadre

de ces procédures), la LDH ne pouvait prétendre agir telle une dynamique sociale basée sur des références nationales. Configuration administrative désormais révolue, les doléances de ladite association — contre les arrêtés du préfet Thierry Suquet — pourront donc être soumises au tribunal administratif mahorais pour étude.

Nouveau frein procédurier ou bien saine et cohérente mutualisation ? Nous scruterons les prochains dossiers loi Élan.

[Infos complémentaires et détails de la lecture](#)

**ANNONCES  
LEGALES**

**DEMANDE DE  
PUBLICATION**



Suivez le JDM sur internet

# SPORT : Football : où en est la préparation de la sélection de Mayotte ?

Comme nous vous le disions, la sélection de Mayotte a pris l'avion direction Madagascar, vendredi dernier, dans le cadre de sa préparation pour les jeux des îles de l'océan Indien, qui débiteront le 23 août. Nous avons fait un point rapide, ce lundi, avec le sélectionneur de l'équipe de Mayotte de football Abidi Massoundi. L'occasion de prendre la température à J-30 du début des hostilités.

Les JIOI 2023 prendront place à Madagascar pour cette édition. Quoi de mieux que de faire une partie de sa préparation sur place ? Depuis vendredi, Abidi Massoundi et son groupe enchaînent les entraînements

et les mises au point à Majunga, même si le programme initial a dû être modifié. En effet, les mahorais devaient affronter Maurice, Madagascar et la Réunion dans un tournoi d'exhibition. Abidi Massoundi, sélectionneur de l'équipe Mahoraise de football nous en dit davantage : "Tout se passe bien pour l'instant. Nous travaillons matin et après-midi avec les garçons. Nous devons affronter les sélections de la Réunion, de Madagascar et de Maurice dans un mini tournoi. Mais malheureusement, la Réunion et Maurice n'ont pas pu répondre présents. À la place, nous allons donc jouer 2 matchs amicaux. Le premier, ça sera contre une sélection de la région de Boeny\*. Ensuite, ce dimanche,

nous affronteront les Barea\*."

## Une colonne vertébrale renouvelée, quelques nouveaux

Beaucoup de joueurs sélectionnés par le coach Massoundi étaient présents lors des derniers JIOI de 2019 à Maurice, qui avait vu Mayotte rentrer avec la médaille de bronze. On ne change pas une équipe qui gagne non ? Le sélectionneur mahorais ne dira pas le contraire : "La plupart des joueurs étaient présents en 2019, et ça avait assez bien marché, donc je pense qu'il n'y aura pas trop de soucis. Nous aurons la même philosophie, le même système. Nous comptons quelques nouveaux, qui s'intègrent assez bien,



*Les joueurs mahorais suivent des entraînements rigoureux*



### *Séance d'entraînement de la sélection*

d'ailleurs ça sera l'un des objectifs de nos stages, renforcer la cohésion du groupe, ainsi que les automatismes." Tous les nouveaux sont à Majunga

et parmi eux, nous comptons Ilam Djailane, gardien prometteur qui ne cesse de progresser saison après saison. Ce dernier s'est très vite adapté,

comme il nous l'a expliqué : "Je me suis très vite acclimaté au groupe, notamment grâce aux anciens qui m'ont bien accueilli. L'ambiance est superbe avec l'ensemble du groupe, je pense qu'on peut faire de grandes choses". C'est tout ce que nous leur souhaitons.



*Les gardiens de la sélection mahoraise avec Ilam tout à droite et Farti tout à gauche*

### **Déjà une idée du 11 titulaire ?**

Oui, Abidi Massoundi a déjà une petite idée de l'équipe titulaire qu'il alignera. Effectivement, avec un groupe composé en grande partie de joueurs ayant déjà évolué avec le sélectionneur, tout est plus facile. Mais attention, les nouveaux ont aussi leur mot à dire, sinon ils ne seraient pas convoqués. Le tacticien mahorais adaptera certainement ses plans en fonction des performances des joueurs, afin d'aligner la meilleure équipe possible. Ce dernier nous assure une chose, "en partant de Madagascar, il aura son équipe en tête. C'est sûr et certain."

### **Un groupe presque complet**

Seul un joueur de la Réunion et 3 joueurs métropolitains n'ont pas pu rejoindre la délégation à ce jour. Les derniers cités, en pleine préparation estivale avec leurs clubs respectifs en métropole, rejoindront leurs coéquipiers à l'occasion du 2e stage de préparation de cet été. Ce dernier se tiendra à Amiens du 6 au 16 août.

Pour rappel, la délégation mahoraise de football rentrera dans le département le 31 juillet. Elle repartira donc le 6 août, pour un stage en métropole jusqu'au 16 août, puis rentrera à Mayotte avec le groupe au complet. Après un petit check-up, ils s'envoleront pour Madagascar le 22 août 2023. Début des hostilités le 23, on leur souhaite de faire mieux que le bronze cette fois !

#### Houmadi Abdallah

\*Boeny est une région de Madagascar. Son chef-lieu est Majunga

\*Barea est le surnom de la sélection de Madagascar de football, d'où le célèbre "alefa barea"



*Le staff technique, avec en tête Abidi Massoundi (tout à gauche)*

## Mamoudzou : modification des horaires d'accueil

Au regard de la complexité logistique liée à la récente et quotidienne planification des coupures d'eau de 16h à 8h (J+1), la mairie de Mamoudzou met en place un nouveau programme d'horaires accueil pour le public.

Ce nouveau planning plutôt intense des coupures d'eau force la Ville de Mamoudzou à repenser ses plages horaires afin d'optimiser le fonctionnement de ses services et l'accueil du public.

A partir de ce jour donc, les services de la Ville nous font savoir par communiqué que les personnes seront accueillies :

- Du lundi au jeudi, de 7h00 à 14h00 ;
- Et le vendredi, de 7h00 à 11h30.



**Pублиer votre annonce légale**

**CLIQUEZ-ICI !**

# SPORT : L'Homme a-t'il influé sur l'axe de rotation de la Terre ?

Dans une récente étude publiée internationalement, le géophysicien Ki-Weon Seo, de la Seoul National University, démontre que l'activité humaine en termes de pompage des eaux naturelles et souterraines a en effet une incidence notable sur le degré d'oscillation de la Terre.

Décidément, tel l'apprenti sorcier dans le chef-d'oeuvre de Walt Disney intitulé Fantasia, l'Être humain n'a pas fini d'essuyer conséquences de ses actes pour lesquels il n'a (et toujours d'actualité ?!) guère pris le temps d'étudier réellement les tenants et aboutissants en amont. Des conséquences bien souvent fâcheuses ayant un impact plus ou moins direct sur l'équilibre même de la Vie sur Terre. Et niveau équilibre, on n'aurait pu trouver meilleure transition

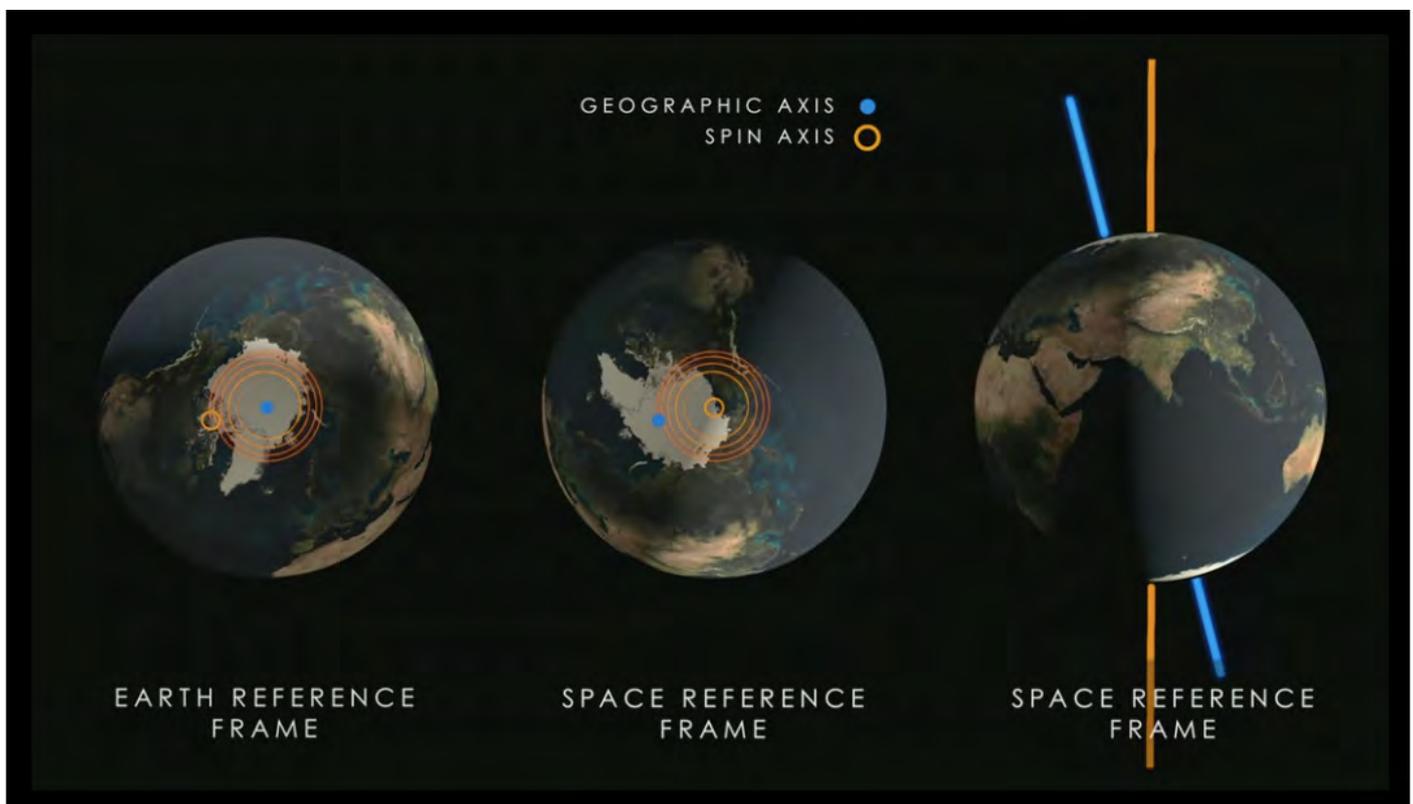
sachant l'officialisation de cette nouvelle manne informative qui, une fois n'est pas coutume, ne fleure pas terriblement bon le positivisme aigu, notamment pour nos générations futures.

## Etudier le phénomène en profondeur

Un peu à l'image d'un camion citerne qu'on ne remplirait pas pleinement, le ballant allié au poids du liquide contenu auront forcément une incidence sur l'équilibre même du véhicule, d'autant plus dans les virages. Il en va de même pour notre bonne vieille planète bleue qui, manifestement, d'année en année tend à s'incliner. Cela peut faire ironiquement sourire au regard de notre désert hydrique mahorais

actuel et de notre crise de l'eau mais les faits sont pourtant bien là, avec leur lot de dommages collatéraux.

En effet, à la recherche désespérée et profonde de cet or liquide et transparent, source même de la vie, l'Homme a tout bonnement déplacé les position et angle initiaux des respectifs axes polaires. Plus précisément, un déplacement de près de 80 centimètres, sur la période étudiée de 1993 à 2010, du Pôle Nord en direction de l'Est. Et comment ? Et bien en pompant intensivement plus de 2 000 milliards de tonnes d'eau en provenance des réservoirs souterrains terrestres. Ces pompages sont dûs en grande partie à l'irrigation dans les régions chaudes de l'Ouest Américain et du Nord-Ouest de l'Inde.



*Il a donc été prouvé qu'au fil du temps, un certain nombre de facteurs de plus en plus connus modifient l'axe de rotation de la Terre. Il est remarquablement triste de constater à quel point l'activité humaine affecte sa propre planète sur des périodes au final très accélérées (Nasa®)*

**Les conséquences ?**

Comme tout chamboulement à effet domino, elles sont nombreuses mais nous nous arrêterons sur les 2 directement flagrantes. Pour revenir à notre approche illustrée, imaginez des brochettes positionnées uniformément à bonne hauteur sur la grille de votre barbecue. Cuisson homogène ni trop lente, ni trop rapide. Maintenant, si j'incline cette même grille vers l'avant, les têtes de mes brochettes risquent littéralement de cramer alors que la base se voudra encore froide... Vous voyez où nous voulons en venir. Et du côté de la seconde conséquence notable, il s'agit d'une élévation du niveau de la mer de 6,24 millimètres. Alors 6,24 millimètres en 7 ans, c'est pas grand chose, certes, mais lorsque cela est évalué à échelle des océans et cumulé avec la montée des eaux que l'on croyait initialement (et uniquement) due au réchauffement climatique et sa fonte des glaces, on comprend tout de même pourquoi il serait urgemment sain que les pays réalisent que chacune de leurs actions, sur et sous-terre désormais, ont un impact environnemental sur d'autres nations et qu'au final, on est tous dans le même bateau à la coque manifestement percée !



*Initialement perçu comme une prouesse humaine, faire pousser du vert au milieu du désert semble légitimement discutable de nos jours...*

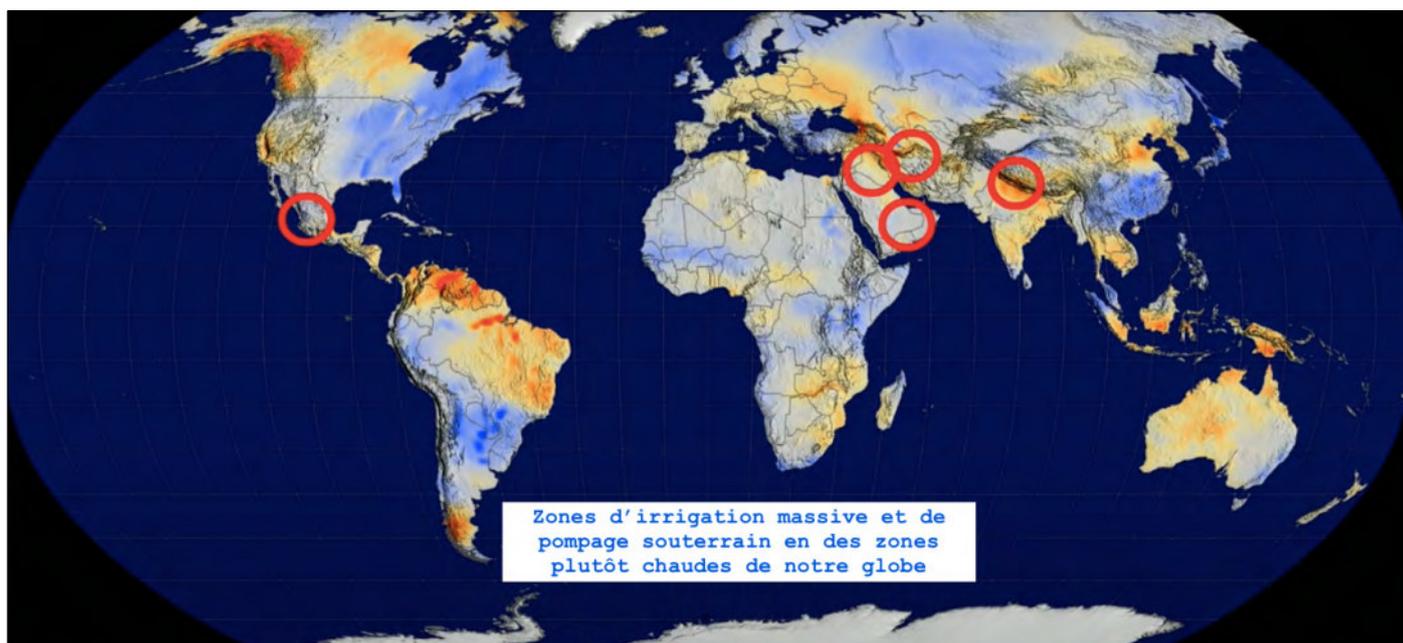
MLG

## ANNONCES LEGALES

Le Journal De Mayotte c'est aussi une excellente visibilité pour vos annonces judiciaires et légales

Comment publier votre annonce légale

- 1 - Adresser un mail à l'adresse suivante : [annonce-legale@lejournaldemayotte.com](mailto:annonce-legale@lejournaldemayotte.com)
- 2 - Utiliser la page de mise en ligne : <https://lejournaldemayotte.yt/je-publie-mon-annonce-legale/>
- 3 - Votre annonce est traitée dès réception
- 4 - Une attestation de parution ainsi que la facture vous sera adressé dès le lendemain de la parution



(Nasa®)

# SOCIÉTÉ : STM : la fin du mythique ticket papier

C'est officiel, à compter du 1er août 2023, la Direction des transports maritimes de Mayotte, ex STM, fera définitivement disparaître ses tickets format papier au profit de cartes magnétiques rechargeables déjà commercialisées depuis quelques mois.

Finis les petits papiers volants aux couleurs bleu, jaune ou encore rose. Place et monopole à la carte plastifiée magnétique waterproof et rechargeable, dès ce mardi 1er août prochain, qui s'achète 1 euro au moment de son activation. Outre cet achat initial, les tarifications en fonction de la catégorie (piéton, 2 roues de - ou + 125 cm<sup>3</sup>, voiture...) restent inchangées.

La DTM et le Conseil départemental de Mayotte invitent donc les usagers à prendre ce réflexe, au regard du monopole de ce nouveau titre de transport — que l'on retrouve partout dans le Monde — qui se veut, en plus d'un gain de temps à l'embarquement, plus vert car durable.

Bonne traversée !

**BARGES**

**FIN DESTICKETS PAPIERS**

**mardi 1<sup>er</sup> août 2023**

Scannez Bargez

Direction des transports maritimes

Les cartes magnétiques rechargeables remplaceront les tickets piétons

l'Europe s'engage à Mayotte avec le FEDER

UNION EUROPÉENNE



*Le service public de transport maritime poursuit sa modernisation*

*Un bip et un bon voyage !*



# ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre- prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces  
légales  
annonce-legale@  
lejournaldemayotte.com



**Communauté de Communes du Sud de  
Mayotte**

**Ancienne mairie de Bandrélé**

**97660 Bandrélé**

**AVIS DE MARCHÉ FOURNITURES**

## Organisme acheteur

Communauté de Communes du Sud (976), Communauté de Communes du Sud, Ancienne mairie de Bandrélé, 43 rue Mkoumaféjou, 97660 Bandrélé, FRANCE. Tel : +33 269622744. E-mail : contact@ccsud.yt.

## Adresse(s) internet

Adresse générale de l'organisme acheteur : <http://www.ccsud.yt>

Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

**L'organisme acheteur agit pour le compte d'autres organismes : non**

## Objet du marché

CONCEPTION D'UN OUTIL « CADASTRE SOLAIRE » ET MOBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE A TRAVERS DES RENCONTRES ET DES CAMPAGNES DE COMMUNICATION

## Lieu d'exécution

Communauté de Communes du Sud 97660 BANDRELE

## Caractéristiques

### Type de procédure :

Procédure adaptée.

### Caractéristiques principales :

CONCEPTION D'UN OUTIL « CADASTRE SOLAIRE » ET MOBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE A TRAVERS DES RENCONTRES ET DES CAMPAGNES DE COMMUNICATION

**Des variantes seront prises en considération : Non**

**Division en lots : non**

### Durée du marché ou délai d'exécution

Durée en mois : 9 (à compter de la date de notification du marché).

### Date limite de réception des candidatures

Jeudi 31 août 2023 - 10:00

**Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre** Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres).

**Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services)**

26 septembre 2023

# ANNONCES LÉGALES

## Conditions relatives au marché

### Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française

Français.

Unité monétaire utilisée : Euro.

### Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

#### Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2341-1 à L.2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2341-5 du code de la commande publique (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)

- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).

#### Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de

services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché (documents à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants

(disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>).

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement

(disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>).

## Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération. 1: Prix des prestations 50%

2: Valeur technique 40%

3: Délai de livraison (fourniture planning détaillé) 10%

## Autres renseignements

### Numéro de référence attribué au marché par l'organisme acheteur Renseignements complémentaires :

Le critère valeur technique est composé des sous critères ci-dessous :

1-Compétence, organisation de la mission 10.0 2-Méthodologique de formation, mobilisation d'acteurs, 10.0

3-Méthodologique d'acquisition des données et d'estimation des données d'enseillement et technico-économique 15.0 4-Références et conception d'outils similaire 5.0

## Date d'envoi du présent avis

24 juillet 2023

# ANNONCES LÉGALES

## CHANGEMENT DE NOM

M. ALI MAHAMOUD (Abderemane), né le 18 janvier 1991 à MAMOUDZOU, 97600, FRANCE, demeurant 24 RUE BALAHACHE - POROANI, CHIRONGUI, 97620, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son enfant ALI MAHAMOUD (Jannah, Amina, Nailat), née le 2 décembre 2020 à ST DENIS, 97400, FRANCE, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de s'appeler à l'avenir ALI.



**Les Eaux de Mayotte**

**ZI KAWENI BP 289**

**97600 Mamoudzou**

**AVIS RECTIFICATIF SERVICES**

Section 1 : Références de l'avis initial

Annonce N° 23-98682

Mise en ligne sur <http://www.boamp.fr/index.php/avis/detail/23-98682> du 2023-07-12 au 11/08/2023

Section 2 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Les Eaux de Mayotte (976)  
Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 20009346600015 Code postal /  
Ville : 97600 Mamoudzou

Groupement de commandes : non

Section 3 : Identification du marché

Intitulé du marché : Accord-cadre à bons de commande pour la réalisation d'investigations géotechniques en mer

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le présent marché a pour objet la réalisation de reconnaissances de sols et études d'ingénierie géotechniques en partie maritime.

Les études géotechniques en partie terrestre ne sont pas comprises dans le présent marché. Le titulaire du présent marché précisera dans son mémoire technique la limite de profondeur atteignable en bord de littoral afin de définir le périmètre des prestations maritimes et terrestres.

Le présent cahier des charges fixe le programme des reconnaissances géotechniques à réaliser, les conditions techniques particulières d'exécution de ces reconnais-

sances et les missions d'études qui seront confiées au Titulaire

Section 4 : Informations rectificatives

Rectification

Renseignements relatifs aux rectifications du marché et/ou des lots : La date de clôture de la consultation est reportée au 14 aout 2023 à 12h00.

Date d'envoi du présent avis

24 juillet 2023



**EPFAM - Établissement  
Public Foncier et  
d'Aménagement de Mayotte**  
Boulevard Marcel Henry Cavani  
BP 600 Kawéni  
976000 Mamoudzou  
**AVIS DE MARCHÉ TRAVAUX**

**Organisme acheteur : Etablissement Public Foncier et d'Aménagement de Mayotte (976)**

**Contact :** L'ADMINISTRATEUR DE L'ETABLISSEMENT ,  
Boulevard Marcel Henry Cavani BP 600 Kawéni, 97600  
Mamoudzou, FRANCE.

**Courriel :** marches-publics@epfam.fr. URL : <http://www.epfam.fr>

Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-secures.fr>

**Objet du marché : Travaux pour la création d'une ZAE à Malamani\_ Mayotte**

Marché de travaux ZAE de Malamani

**Type de marché :** Travaux

**Classification CPV :** 45233140

**Division en lots.** Il convient de soumettre des offres pour tous les lots.

**Durée de validité des offres :** 4 mois

**Informations sur les lots :**

**Lot n° 1 :** VRD VRD / assainissement pluvial / assainissement EU

# ANNONCES LÉGALES

**Lot n° 2 :** Réseaux secs Éclairage public Équipement de contrôle, de sécurité, de signalisation et d'éclairage.

**Lot n° 3 :** Travaux d'aménagement paysager Travaux d'aménagement paysager

**Type de procédure :** Procédure ouverte

**Date limite de réception des offres :** Mardi 26 septembre 2023 - 12:00

**Langue(s) pouvant être utilisée(s) :** français.

**Avis de marché BOAMP n° :** 23-104253 (envoyé le 21 juillet 2023)



**Ville de Mamoudzou**  
Rue du Commerce  
BP 01  
97600 Mamoudzou  
**AVIS DE MARCHÉ SERVICES**

**Organisme acheteur :** Ville de Mamoudzou (976)

**Contact :** Le Monsieur Abdilwahedou SOUMAILA,  
BOULEVARD HALIDI SELEMANI BP01, 97600 Ma-  
moudzou, FRANCE.

**Tél. +33 269665510. Fax +33 269639134. Courriel :**  
r.noussra@mamoudzou.yt. URL :

<https://www.mamoudzou.yt/ma-ville/les-services-municipaux/marches-publics-1/>

Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

**Objet du marché :** Prestations de services de traiteur

Prestations de services de traiteur

**Type de marché :** Services

**Classification CPV :** 55520000

**Division en lots.** Il convient de soumettre des offres pour tous les lots.

**Durée de validité des offres :** 5 mois

**Informations sur les lots :**

**Lot n° 1 :** Cocktails Cocktails

**Lot n° 2 :** Buffets chauds et froids Buffets chauds et froids

**Lot n° 3 :** Plateaux repas Plateaux repas

**Lot n° 4 :** Paniers repas Paniers repas

**Type de procédure :** Procédure ouverte

**Date limite de réception des offres :** Vendredi 01 septembre 2023 - 11:00

**Langue(s) pouvant être utilisée(s) :** français.

**Avis de marché BOAMP n° :** 23-104229 (envoyé le 21 juillet 2023)



Retrouvez en direct les annonces des coupures d'eau.

Mayotte  
**INF**



scannez moi